





ÉDITORIAL DE **BERNARD ACCOYER** PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

En 2007, les Français ont manifesté leur volonté de réforme avec une force, avec une clarté qui feront date dans l'histoire de notre démocratie.

Sans attendre, l'Assemblée nationale s'est faite le principal relais de ce mouvement voulu par les citoyens. Dès les premiers mois de la législature, les députés ont débattu puis adopté plus de vingt textes qui, des universités à la sécurité, de l'Europe à l'environnement, créent les conditions d'un nouvel élan pour notre pays.

Cependant, notre Assemblée ne répondrait pas pleinement à l'attente des Français si elle ne s'inclutait pas elle-même dans cette volonté de changement et d'innovation. La réforme des institutions nous offre la possibilité de repenser radicalement nos modes de travail et notre rôle au sein de l'édifice républicain. Elle nous donne l'opportunité de replacer l'Assemblée au cœur de notre vie démocratique.

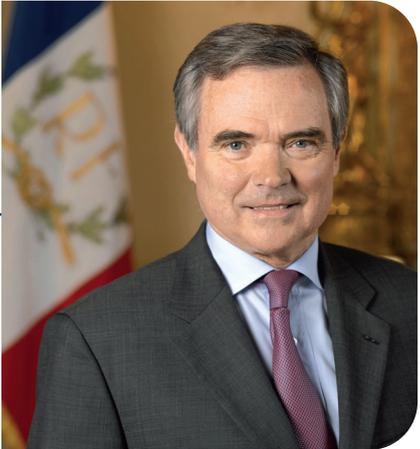
Dès l'ouverture de nos travaux, j'ai réuni un groupe de travail associant les principales sensibilités politiques représentées dans l'hémicycle. Nous avons ensemble identifié les réformes nécessaires à la revitalisation de notre institution : plus grande maîtrise de notre ordre du jour, encadrement de la procédure d'urgence, obligation pour l'exécutif de transmettre une étude d'impact préalable à l'examen des textes, délais incompressibles entre le dépôt des projets et leur examen, accroissement et institutionnalisation de notre pouvoir d'évaluation et de contrôle.

L'essentiel de ces propositions a recueilli un large assentiment. **La réhabilitation du Parlement, si longtemps attendue, est donc enfin à notre portée.**

Je veillerai à ce que la réforme de notre règlement poursuive et approfondisse ce mouvement de renouveau. Là encore, les chantiers ne manqueront pas : il nous faudra garantir les droits de l'opposition afin que le Palais Bourbon redevienne le grand forum civique dont notre débat pluraliste a besoin ; il sera impératif de fixer un temps maximal aux débats, avec un renforcement du travail en commission et un véritable suivi de la présence des parlementaires lors des votes ; le lobbying devra être davantage encadré pour plus de transparence ; il conviendra de mettre à la disposition des députés des moyens accrus pour leur permettre de s'impliquer davantage dans les affaires européennes.

La revalorisation de l'institution parlementaire et plus encore la montée en puissance de ses fonctions de contrôle sont inéluctables car elles répondent à une tendance de fond de notre société. Nos compatriotes ne se satisfont plus des effets d'affichage. Ils veulent comprendre comment l'État fonctionne, dans quelles conditions les lois votées sont appliquées, quelles pourraient être les priorités d'action... C'est pourquoi **j'ai proposé la création d'un comité d'audit, composé de députés, qui permettra d'intensifier à l'initiative des commissions les actions d'évaluation et de contrôle à conduire vis-à-vis de l'exécutif.**

La tâche, chacun peut le voir, est vaste. Mais la mener à bien est la condition indispensable pour répondre au profond désir de changement que nos concitoyens nous ont exprimé, tout en demeurant fidèles à l'exigence démocratique et républicaine dont notre Assemblée est garante.



B. Accoyer